ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND
Liberté
Égalité
Fraternité

CONFIRMATION D'INSCRIPTION

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Version : 1 du 25/11/2021 à 14:58

N° candidat :

Inscription n° : 001

Session : JUIN 2022

RECTORAT
DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS
BUREAU EXAMENS PROFESSIONNELS
3 AVENUE VERCINGETORIX
63033 CLERMONT FERRAND CEDEX 1
Tél : 04 73 99 35 04
Mél : fabienne.peyronnet@ac-clermont.fr

MADAME

Nom d'usage :
Nationalité : Français
Né(e) le :
A : MOULINS - 003
Tél. : 06 Tél. mobile :
Mél :
VAE : NON
Etablissement : INDIVIDUEL ALLIER (003000SH)
Catégorie du Candidat : AUTRE INDIVIDUEL (599)
Aménagement d'épreuve demandé au titre du handicap : NON

A RENVOYER IMPERATIVEMENT POUR LE LUNDI 10 JANVIER 2022

Spécialité : Cuisine (22139)

Forme de passage : Globale

DECLARATION des ACQUIS

Titre ou diplôme : BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Spécialité : Toute spécialité (00001)

EPREUVES OBLIGATOIRES

EP1 - Organisation de la production de cuisine	UP1	Inscrit	Ponctuel
EP2 - Réalisation de la production de cuisine	UP2	Inscrit	Ponctuel
.... EP2A - Réalisation de la production de cuisine		Inscrit	Ponctuel
EG1 - Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique	UG1	Dispense	
EG2 - Etude mathématique et scientifique	UG2	Dispense	
EG3 - Education physique et sportive	UG3	Dispense	
EG4 - Langue Vivante Etrangère	UG4	Dispense	
EG5 - Prévention, santé, environnement	UG5	Dispense	

EPREUVE(S) FACULTATIVE(S)

EFL - Epreuve facultative	UF	Non Inscrit

Attention à bien vérifier votre choix ci-dessous : J'accepte la communication de mes résultats d'examen, en vue d'une publication par la presse ou sur les sites internet de sociétés de droit privé : (OUI ou NON) : **OUI**
Attention à bien vérifier votre choix ci-dessous : J'accepte la communication de mes résultats, de mon nom et de mon adresse aux collectivités territoriales en vue d'éventuelles félicitations : (OUI ou NON) : **OUI**

Conformément à la "loi informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent : vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au service des examens et concours de votre académie d'inscription. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Ce document vaut inscription définitive à l'examen.
Après signature aucune modification ne sera acceptée.
CERTIFIE EXACT,

A_____, le _____
Signature du candidat et du représentant légal si le candidat est mineur

Si les renseignements contenus dans ce document sont incorrects ou incomplets, corrigez-les en ROUGE.
Le jour de l'examen, une pièce d'identité avec photographie vous sera demandée.

NOTE D'INFORMATION - CANDIDATS INDIVIDUELS – CAP 2022

La confirmation d'inscription est destinée à vérifier l'exactitude des renseignements portés au moment de l'inscription. **Elle doit être soigneusement vérifiée dans toutes ses rubriques. Toute erreur d'état civil ou de choix ou toute omission doit être signalée à l'encre ROUGE, le plus lisiblement possible.**
Il est vivement conseillé aux candidats d'en conserver une copie.
En cas de pré-inscriptions multiples effectuées par erreur sur internet, le candidat renvoie la confirmation d'inscription définitive, datée et signée, et les confirmations erronées comportant en travers du RECTO la mention « ANNULÉE ».

La **confirmation** devra être renvoyée, dûment **complétée, datée, signée** et accompagnée des **pièces justificatives** au plus tard le :

LUNDI 10 JANVIER 2022 à l'adresse suivante :
Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand - DEC 4 - Bureau des examens professionnels –
3, avenue Vercingétorix 63033 Clermont-Ferrand cedex 1

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION

- **Pièces communes à tous les candidats** :

- Photocopie lisible recto-verso d'une **pièce d'identité** en cours de validité avec photographie
- Attestation de recensement et/ou **certificat individuel de participation à la Journée défense et citoyenneté** (sont concernés les candidats âgés de moins de 25 ans)

- **Autres pièces justificatives éventuelles :**

- Photocopie de la décision de validation des acquis de l'expérience (le cas échéant)
- Photocopie du diplôme ou du titre permettant la dispense des domaines généraux et/ou du domaine professionnel ainsi que le relevé de notes pour être éventuellement dispensé de langue vivante
- Photocopie du relevé de notes pour les candidats désirant conserver le bénéfice de notes
- Attestation d'inscription à l'organisme de formation.

CAS PARTICULIERS :

- L'attestation de formation prévue par la recommandation R 408 relative, en tout ou partie, au montage, à l'utilisation et au démontage des échafaudages de pied, doit être fournie par les candidats qui se présentent aux spécialités suivantes : CAP serrurier métallier, CAP menuisier aluminium verre, CAP tailleur de pierre, CAP marbrier du bâtiment et de la décoration, CAP couvreur, CAP maçon, CAP constructeur d'ouvrages en béton armé, CAP peintre applicateur de revêtements, CAP charpentier bois, CAP construction bois, CAP menuisier installateur et CAP métiers du plâtre et de l'isolation.

Pour les spécialités d'examen suivantes, des instructions sont en ligne (définition, contenu des épreuves, périodes de formation en entreprise, lieux de stage, modèle d'attestation…) : CAP Accompagnant éducatif petite enfance, CAP Equipier polyvalent du commerce, CAP Esthétique cosmétique parfumerie et CAP Pâtissier.
Avant de procéder à votre inscription à l'une de ces spécialités, assurez-vous d'en avoir pris connaissance.

Si les conditions d'inscription ne sont pas réunies lors du dépôt de la confirmation d'inscription, les candidatures seront refusées.

ATTENTION : Aucun accusé de réception de cette confirmation ne sera établi par les services du Rectorat.

- **RAPPEL : candidat en situation de handicap**

Les candidats en situation de handicap qui souhaitent demander un aménagement d'épreuves doivent compléter un formulaire de demande d'aménagement d'épreuves téléchargeable à l'adresse suivante : http://www.ac-clermont.fr rubrique « examens/aménagements d'épreuves d'examens session 2022 ».

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la signature du présent document vaut attestation d'authenticité des mentions qui y sont portées. De ce fait, il constitue l'inscription définitive du candidat et aucune modification ne sera prise en compte après la date de clôture du registre d'inscriptions.
Toute confirmation retournée après la date indiquée ci-dessus (le cachet de la poste faisant foi) entrainera l'annulation de la candidature à l'examen, quel que soit le motif invoqué.